



## Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025

**Présents** : Dominique MICHAUD, Thierry MADER, Eric MUGNIER, Nicolas BENEUX, Josiane GOYET, Fabien JAILLET, Hervé MILLOT, Sophie SOUBRIER, Alexandra TERRIER, Pascal TIGNOLET

**Absents excusés** : Sylvie DUCUGNON (Procuration à T. MADER), Aurore CHARPIOT (Procuration à A. TERRIER), Bruno DUPUIS

**Secrétaire de séance** : Sophie SOUBRIER

*Présents : 10 - Votants : 12*

### FINANCES

#### ❖ **ADMISSION EN NON-VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES**

Rapporteur : T. MADER

##### ► BUDGET FORET

M. MADER, expose que le service de gestion comptable de la Trésorerie de Dole a adressé un état de titres irrécouvrables portant sur les années 2012 à 2018 relatif à des créances d'affouages qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux et/ou dont le montant est inférieur ou égal à 30 € pour un montant total de 310.78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, admet en non-valeur les titres de recettes du budget Forêt pour un montant de 310.78 €

**Vote : Pour à l'Unanimité**

##### ► BUDGET COMMUNE

M. MADER, expose que le service de gestion comptable de la Trésorerie de Dole a adressé un état de titres irrécouvrables portant sur les années 2007 à 2018 relatif à des créances diverses qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux et/ou dont le montant est inférieur ou égal à 30 € pour un montant total de 757.78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, admet en non-valeur les titres de recettes du budget Commune pour un montant de 757.78 €

**Vote : Pour à l'Unanimité**

### VOIRIE – SECURISATION

#### ❖ **CRÉATION DE 7 PLACES DE STATIONNEMENT RUE DE L'ÉGLISE DESSERVANT L'ÉCOLE MATERNELLE**

Rapporteur : E. MUGNIER

M. MUGNIER explique au Conseil Municipal que la gestion de l'afflux des véhicules au moment de déposer des élèves rue de l'Église est un problème récurrent. Malgré les contraintes liées à l'étroitesse des lieux engendrant des coûts élevés de travaux, la Municipalité souhaite augmenter la capacité de stationnement en créant 7 places de stationnement.

Les travaux sont les suivants :

##### ● **Création de 7 places de stationnement rue de l'Église :**

- Fourniture et pose de mur en L préfabriqué
- Terrassement, apports de gravier et compactage
- Application d'enrobé à chaud et marquage

M. MUGNIER informe le Conseil Municipal que Le Conseil Départemental du Jura peut subventionner ces travaux liés à la circulation et à la sécurité routière (Amendes de police) à hauteur de 25 % avec un maximum de 40 000 € H.T. de travaux pour les travaux de création de parking et de voirie.

Une consultation a été lancée le 03/02/2025 pour ces travaux auprès de trois entreprises : SARL MFTP à Lavans-lès-Dole, ROGER MARTIN à Tavaux (39) et SNTP à Champvans (39).

Après étude des références, des moyens et des prix, M. MUGNIER propose de retenir l'entreprise la moins disante : SNTP à Champvans.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES H.T.			RECETTES H.T.		
Emplacement	Travaux	Montant			
Rue de l'Eglise	Création de 7 place de stationnement entre l'Eglise et l'école maternelle	24 518.00 €	Conseil Départemental du Jura Amendes de Police (25 % des travaux éligibles - 15 454 €)	6 129.50 €	25%
			Fonds Propres	18 388.50 €	75%
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 518.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 518.00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **APPROUVE** le projet présenté, son plan de financement et le montant des travaux de **24 518.00 € H.T**
- ▶ **SOLLICITE** le Conseil Départemental du Jura pour l'attribution d'une subvention au titre des Amendes de police
- ▶ **S'ENGAGE** à financer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget communal 2025
- ▶ **DECIDE** le classement du parking et le la voirie chemin du Creux Mataux (322 m<sup>2</sup>) dans le domaine public.
- ▶ **DEMANDE** la mise à jour du dossier « Etats des Chemins » de la Commune
- ▶ **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents et actes nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Vote : 8 Pour- 1 Abstention - 1 Contre**

❖ Demande de subvention au titre des amendes de police pour la création d'un parking Chemin du Creux et 7 places de stationnement rue de l'Église Rapporteur : E. MUGNIER

M. MUGNIER présente au Conseil Municipal le programme de travaux de sécurisation de la voirie 2025.

- **Création d'un parking Chemin du Creux Mataux (10 places) et du début de la liaison avec la rue de Foucherans**  
Le parking pour 10 véhicules et le début de la liaison seront créés sur la parcelle AB 112 et une partie de la parcelle AB 111. Ces parcelles appartiennent au domaine privé communal et constitue l'emplacement réservé n°1 du PLUi.  
Le parking et la voirie créés, d'une surface 322 m<sup>2</sup>, seront classés dans le domaine public à l'issue des travaux.  
Par délibération en date du 20 mai 2025, le Conseil Municipal a attribué les travaux de création du parking du Creux Mataux à l'entreprise TP JC BONNEFOY à Saône (25) pour un montant de **13 123.30 € H.T.**
- **Création de 7 places de stationnement rue de l'Église :**  
La gestion de l'afflux des véhicules au moment de déposer des élèves rue de l'Église est un problème récurrent. Malgré les contraintes liées à l'étroitesse des lieux engendrant des coûts élevés de travaux, la Municipalité a souhaité augmenter la capacité de stationnement en créant 7 places de stationnement rue de l'Église.  
Les places créées, d'une surface 78 m<sup>2</sup>, seront classées dans le domaine public à l'issue des travaux.  
Par délibération en date du 15 juin 2025 le Conseil Municipal a attribué les travaux de création de 7 place de stationnement rue de l'Église à SNTP à Champvans (39) pour un montant de **24 518.00 € H.T.**

M. MUGNIER informe le Conseil Municipal que Le Conseil Départemental du Jura peut subventionner ces travaux liés à la circulation et à la sécurité routière (Amendes de police) à hauteur de 25 % avec un maximum de 40 000 € H.T. de travaux pour les travaux de création de parking et de voirie.

Le plan de financement des travaux de sécurisation de la voirie 2025 est le suivant :

DEPENSES H.T.				RECETTES H.T.		
Situation	Travaux	Entreprises	Montant			
Chemin du Creux Mataux	Création d'un parking Chemin du Creux Mataux et du début de la liaison	TP JC BONNEFOY à Saône (25)	13 123.30 €	Conseil Départemental du Jura Amendes de Police 25 % des travaux éligibles plafonné à 40 000 €	9 410.33 €	25%
Rue de l'Eglise	Création d'un parking entre l'église et l'école maternelle	SNTp à Champvans (39)	24 518.00 €	Fonds Propres	28 230.98 €	75%
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>37 641.30 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 641.30 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **APPROUVE** les projets présentés, son plan de financement et le montant des travaux de **37 641.30 € H.T**
- ▶ **SOLLICITE** le Conseil Départemental du Jura pour l'attribution d'une subvention au titre des Amendes de police
- ▶ **S'ENGAGE** à financer le solde du financement par inscription des crédits nécessaires au budget communal 2025
- ▶ **DECIDE** le classement du parking et le la voirie chemin du Creux Mataux (322 m<sup>2</sup>) et des 7 places de stationnement rue de l'Église (78 m<sup>2</sup>) dans la voirie communale (domaine public)

**Vote : 8 Pour- 2 Abstentions - 0 Contre**

## ENVIRONNEMENT

### ❖ LANCEMENT D'UNE DEMARCHE DE SOBRIETE ET DE RESILIENCE (LOW-TECH) AU SEIN DE LA COMMUNE

Rapporteur : D. MICHAUD

Considérant :

- La nécessité de contribuer à la transition écologique et à la réduction de la consommation des ressources naturelles, conformément aux engagements nationaux en matière de développement durable ;
- La volonté de promouvoir des solutions innovantes, accessibles, durables et adaptées aux besoins locaux, en s'appuyant sur le partage de savoir-faire, la mise en commun et le lien social.
- Le désir de répondre à l'objectif TEN n°22 qui est : « Mettre en commun les connaissances, les savoir-faire de chacun pour les partager et être moins dépendants des produits manufacturés tout en facilitant le lien social ».

M. Le Maire propose de s'appuyer sur le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bresse du Jura pour nous accompagner dans cette démarche.

Objectif : Expérimenter en groupe au moins une initiative concrète simple à mettre en œuvre qui réponde à un besoin en faveur de la transition écologique et sociale

Phase 1

- Etablissement d'un état des lieux des habitudes et pratiques des habitants
- Recherche et inventaire des savoir-faire individuels locaux
- Constitution d'un groupe de volontaires prêts à échanger, s'entraider, tester de nouvelles façons de faire dans la bonne humeur

Phase 2

- Réflexion de groupe sur un projet à mettre en œuvre
- Acculturation sur la thématique choisie
- Réflexion sur la façon de mettre le projet en œuvre (moyens à disposition, organisation, ...)
- Mise en application du projet
- Premier test au sein du groupe

Phase 3

- Lancement de la phase d'expérimentation auprès d'habitants volontaires non-membres du groupe
- Enquête d'utilisation à mi-parcours
- Réajustement si nécessaire

Le projet développé peut relever de nombreux domaines... mais il doit être conçu et testé en groupe. Les projets peuvent toucher de multiples domaines : Habitat, Agriculture, Alimentation, Éducation, Transports, Déchets, Energie, ...

Financement :

Le cout total de cet accompagnement par le CPIE est de 8000 € dont 2000 € sont prévu pour la mise à disposition d'agents ou de matériel. 80% sont pris en charge par la Région sur acceptation du dossier ENVI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ▶ D'APPROUVER le principe de déployer cette démarche.
- ▶ D'AUTORISER la signature de la convention proposée par le CPIE
- ▶ DE DESIGNER M. le Maire comme référent pour le suivi de cette démarche, en lien avec les partenaires locaux et l'équipe technique.

Vote : 7 Abstentions - 5 Contre

Affiché le 30 juin 2025

**Le Maire,**  
Dominique MICHAUD



